



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
26 avril 2021

**Séance du 30/04/2021**

Membres en  
exercice :  
11

L'an deux mille vingt-et-un et le trente avril, à 17 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
9

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
10

**Représentés** : Michel HERNANDEZ

**Excusés** : Dominique ARCIDIACONO

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Véronique NICOLLET

### Délibération n°D\_2021\_027

#### **Demande de subvention au titre du FRAT 2021 : acquisition d'un jeu ludique (aire de jeux)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en complément des politiques territoriales contractuelles existantes qui s'attachent à identifier les projets structurants à l'échelle des bassins de vie et d'emploi, la Région souhaite proposer au commune un dispositif d'accompagnement de leurs projets de développement local. C'est l'objet du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT).

*(Le FRAT s'adresse à toutes les communes du territoire régional et permet de mobiliser une subvention par an et par commune (30% de subvention du montant HT, plafonné à 200 000.00€)*

**Les communes de moins de 1250 habitants (population DGF) peuvent bénéficier d'un deuxième dossier dans le cadre du FRAT au cours de la même année (70% de subvention du montant HT, plafonné à 12 000.00€).**

Monsieur le maire fait donc part au conseil municipal du projet de réaménagement de l'aire de jeux, avec le remplacement du jeu "la citadelle d'Elodie"(structure vieillissante) par une nouvelle structure ludique (en forme de papillon).

Le montant estimatif du devis s'élève à **17 112.00 HT** :

- jeu ludique "papillon" + montage et scellement avec sol coulé :	17 112.00€
<b>Total</b>	<b>17 112.00€</b>

Plan de financement :

- FRAT 2021 (70%) :	11 978.40€
- Autofinancement (30%) :	5 133.60€
<b>TOTAL :</b>	<b>17 112.00€</b>



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de réaménagement de l'aire de jeux, d'un montant estimatif de **17 112.00 HT** ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région, au titre du FRAT 2021 "communes de moins de 1250 habitants", selon le plan de financement suivant :

- FRAT 2021 (70%) :	11 978.40€
- Autofinancement (30%) :	5 133.60€
<b>TOTAL :</b>	<b>17 112.00€</b>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

